Image not found or type unknown

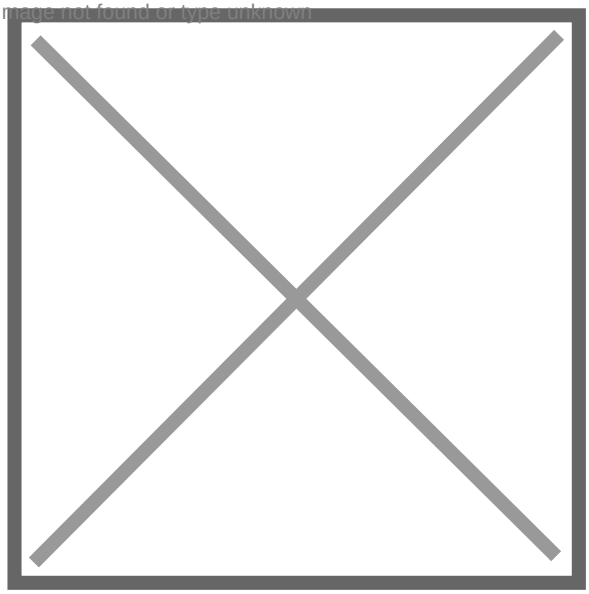

Suis-je obligé de payer pour un acte signifié comme gratuit ?

Par **mathmadox**, le **15/04/2016** à **18:45**

Bonjour,

J'ai eu un problème de climatisation en fin d'année.
Par une connaissance, un technicien est passé à titre amical pour nous dépanner, il lui a fallu 5 minutes pour y parvenir. je n'ai pas signé de devis et il n'a jamais été question de facture. Ce gentil monsieur est donc reparti en me disant que je lui devais rien. Hors, quelques mois après, je reçois une facture de 120 € pour la prestation effectuée.

Je refuse de payer car sinon je n'aurais pas fait appel à lui (au passage, merci à ma connaissance).

L'entreprise me menace de saisir un huissier. Que faire ?

Par **jos38**, le **16/04/2016** à **18:37**

bonjour. pas de devis, pas de facture, pas de preuve de cette réparation, ils essaient de vous intimider mais l'usage veut que l'on donne quand même quelque chose pour le dérangement et le service...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés